MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

RAPPORT AU MINISTRE

SUR LA SITUATION DES

ARCHIVES NATIONALES, DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

pendant l'année 1887.

LILLE,
IMPRIMERIE L. DANEL

1888

BR 5
[1887]

BR 5 (1887)

RAPPORT

SUR LA SITUATION DES

ARCHIVES NATIONALES, DÉPARTEMENTALES,

Communales et Hospitalières.

BIBLIOTHEQUE DU SERVICE TECHNIQUE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

RAPPORT AU MINISTRE

SUR LA SITUATION DES

ARCHIVES NATIONALES, DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

pendant l'année 1887.

LILLE,
IMPRIMERIE L. DANEL.

1888.

RAPPORT

AU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

SUR LA SITUATION DES

ARCHIVES NATIONALES, DÉPARTEMENTALES, COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

pendant l'année 1887.

Monsieur le Ministre, depuis mon dernier rapport, le directeur général des archives nationales a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Maury a longtemps administré nos grandes archives ; il y a mis sa merveilleuse érudition à la disposition de tous, avec une bonne grâce, une obligeance empressée qui lui ont fait de nombreux amis. Il avait eu le bonheur de sauver, en 1871, le dépôt qui lui était confié, alors que l'incendie détruisait tant de collections précieuses. Durant sa longue gestion, M. Maury a fait publier le troisième volume des *Layettes du trésor des chartes*, les tomes III et IV des *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, le *Musée des archives nationales* et le tome Ier des *Arrêts du conseil d'état sous Henri IV*. Mais il ne s'est pas contenté de poursuivre ainsi l'œuvre de ses prédécesseurs : le premier, il a entrepris de donner au public un aperçu général de l'ensemble des richesses des archives nationales. Il a eu ensuite le mérite assez rare de ne point redouter les réformes, et il a aidé le ministère de l'instruction publique à doter les archives nationales d'une organisation nouvelle.

C'est à son successeur qu'appartient le soin d'achever et de mettre en pratique la réforme préparée avec les conseils de M. Maury. M. Servois y est particulièrement propre. Rompu à l'administration comme préfet, et formé, comme inspecteur général des archives départementales, communales et hospitalières, aux difficultés spéciales de ses fonctions actuelles, il a donné des preuves de fermeté et de compétence. On est donc assuré de son expérience ; on ne doit pas moins compter sur son dévouement. Jusqu'ici aucun élève de l'école des chartes n'avait été placé à la tête des archives nationales. M. Servois, qui a appartenu à cette école, mettra son honneur à bien diriger un établissement dont on s'est surtout préoccupé en fondant, il y a plus de soixante ans, un enseignement pour les archivistes.

Batiments. — Toutefois, il se heurte, dès le début, à un obstacle qui, depuis longtemps déjà, entrave le développement du service. Placées, ainsi que tant

d'autres institutions fondées à la fin du siècle dernier, dans des bâtiments qui n'avaient pas été faits pour elle, les archives nationales ont une installation bien imparfaite et à quelques égards fort insuffisante. A la vérité, les dépôts en sont magnifiques, voire même luxueux ; toutes les précautions sont prises pour mettre les documents à l'abri du vol, de l'humidité, du feu ; et, lorsque la place manquera dans les locaux actuels, on dispose de vastes terrains pour continuer, d'après un plan tracé d'avance, les constructions commencées (1). Mais les bureaux sont situés à une distance excessive des collections : cet éloignement rend la surveillance difficile et les communications longues et pénibles. La place offerte aux travailleurs est plus défectueuse encore que celle qu'occupent les bureaux. Une salle basse, mal aérée, mal éclairée, malsaine et de moitié trop exiguë, sans les dépendances nécessaires pour la conservation provisoire des documents, sans même un recoin où il soit permis aux chercheurs d'interroger les archivistes ou d'attendre le résultat de leurs demandes, voilà tout ce que l'administration peut mettre à la disposition du public. On ne saurait imaginer un grand service national plus misérablement installé. L'école des chartes, qui est logée dans une annexe des bâtiments des archives, n'est pas moins à l'étroit. On se préoccupe de lui trouver un emplacement mieux approprié à ses besoins. De la décision intervenue à cet égard dépendra la double installation des archives et de l'école. Il importe que la solution ne se fasse pas trop attendre.

Cette question des bâtiments a été, et demeure encore, la principale difficulté du service des archives, non moins pour les départements que pour Paris. Elle est née avec la création des archives elles-mêmes; et il était inévitable qu'il en fût ainsi, puisque cette création est due à l'accumulation subite des documents provenant des institutions de l'ancien régime, déposés jusqu'alors auprès de tous les corps dont ils émanaient, et par conséquent disséminés en mille endroits.

C'est la Révolution, on le sait, qui les a réunis, et par là elle a singulièrement simplifié les recherches, elle a rendu à la science historique un service inappréciable. Après avoir centralisé aux chefs-lieux de district les dossiers des institutions supprimées, elle a institué au chef-lieu du département un dépôt unique et y a fait transporter toutes ces archives partielles (loi du 5 brumaire an V, 26 octobre 1796). Mais l'œuvre de la Révolution a été longtemps interrompue. A peu près oubliés pendant plus de quarante ans, tous ces documents sont restés abandonnés dans des galetas, entassés sur les planchers, sans même qu'on s'inquiétât de les mettre à l'abri du feu. Le département de la Côte-d'Or, qui possède les collections les plus volumineuses, après celles des archives nationales, avait seul consacré à ses archives un édifice spécial où elles sont encore (2).

Quand, en 1841, le ministre donna l'ordre de dépouiller tous ces papiers pour les inventorier, les archivistes réclamèrent de la place. Pour classer, faisaient-ils remarquer avec raison, il fallait des surfaces plus étendues que celles qui

---

(1) Le palais Soubise, dans lequel sont installées les archives nationales, a été successivement agrandi. Les plus importantes des constructions nouvelles ont été élevées en 1838, 1865 et 1886.

(2) L'ancien hôtel-de-ville de Dijon, en 1833.

avaient suffi à empiler les liasses et les registres de l'ancien régime et les nombreux dossiers des administrations révolutionnaires, impériales et royales que, depuis quarante ans, on avait joints à ces documents. On songea aussitôt à un double remède. Parmi les papiers versés par les bureaux et qui augmentaient, chaque année, le volume des collections, tout était-il à garder? N'y avait-il pas un choix à faire, et, en détruisant ce qui n'était point indispensable, ne pouvait-on pas mettre des bornes à l'encombrement toujours croissant? La question fut mise à l'étude : le 24 juin 1844, le ministère de l'intérieur publia une première instruction pour la suppression des papiers inutiles. J'en reparlerai tout à l'heure.

D'autre part, les administrations préfectorales s'appliquèrent à l'amélioration des locaux. Dans le nord, dont les archives comprennent une partie des collections des ducs de Bourgogne et sont, par leur importance, les premières après les archives de la Côte-d'Or, on construisit pour elles, en 1844, un véritable palais, qui remplit toutes les conditions d'isolement, de sécurité et d'aménagement désirables. Dix ans après, l'Aube imitait cet exemple. Partout ailleurs, on augmenta, comme on put le faire, l'espace affecté aux archives, et on les dota du mobilier nécessaire. Trente-cinq dépôts occupent encore aujourd'hui les bâtiments qui leur ont été assignés de 1841 à 1854. Il est vrai que, dans un grand nombre d'entre eux, les murs sont près d'éclater sous la pression intérieure; mais, si pour ceux-ci une réorganisation sera bientôt nécessaire, il est des archives, celles de la Somme, de Maine-et-Loire et du Puy-de-Dôme, par exemple, placées dans les chapelles d'établissements ecclésiastiques supprimés, qui se trouvent encore dans une situation satisfaisante. L'installation du Puy-de-Dôme peut même être citée comme un modèle.

Les archives profitèrent de la grande impulsion donnée, de 1854 à 1870, à la reconstruction des édifices départementaux. Il devenait de plus en plus pressant de les en faire bénéficier. L'inspection générale, récemment fondée, découvrait, en effet, dès ses premières tournées, que la loi de l'an V avait été exécutée d'une manière incomplète et que bon nombre de papiers, au lieu d'être transportés au chef-lieux des départements, gisaient ignorés dans les greniers des mairies des anciens chef-lieux de district; elle constatait aussi que les liasses et registres des juridictions supprimées, laissées sous la garde des cours et des tribunaux, étaient négligées dans les greffes et couraient risque de perdition. Sur la demande des inspecteurs généraux, des mesures furent prises pour remettre aux archivistes départementaux toutes ces collections intéressant l'histoire. La partie ancienne des dépôts fut ainsi doublée, quelquefois même décuplée. — Les administrations préfectorales et conseils généraux ne marchandèrent point leur concours. Dans toutes les préfectures nouvelles, un logement convenable fut préparé pour les collections départementales. Je citerai les constructions élevées dans la Drôme, le Gard, l'Ain, la Vienne, le Tarn, le Calvados, la Haute-Marne, la Dordogne, les Bouches-du-Rhône, l'Orne, etc. —Ailleurs on fit mieux encore. Pour un dépôt d'archives, l'idéal est un édifice spécialement, exclusivement consacré à ce service, indépendant de tout autre construction, à l'abri des dangers extérieurs. Cinq dépôts conformes à ce programme furent élevés,

pendant la période citée, en Saône-et-Loire (1858), dans l'Eure (1860), la Marne (1863), la Gironde (1864), enfin en Seine-et-Oise (1868).

Depuis 1870, cette tendance à améliorer l'installation matérielle des archives s'est encore accrue. En construisant une préfecture nouvelle (1875), le département du Morbihan n'a point oublié ce service, une grande galerie a été ajoutée, en 1878, au dépôt des Basses-Pyrénées; des pavillons supplémentaires ont doublé la place disponible dans la Haute-Loire (1878) et dans la Haute-Saône (1884); on travaille à augmenter de même le dépôt de l'Isère. — Les conseils généraux des Ardennes (1876), de la Meuse (1882) et de la Lozère (1886) ont acheté des maisons pour y loger leurs archives. — Dix autres départements ont élevé des édifices spéciaux dans des conditions d'isolement et de sécurité parfaites : Hérault (1875), Hautes-Alpes (1876), Basses-Alpes (1878), Manche (1881), Charente-Inférieure (1882), Doubs, Finistère (1884), Ille-et-Vilaine (1885), Haute-Savoie, Seine (1886). Le département de Vaucluse a installé ses collections dans un corps de logis du palais des papes (1880); celui de Loir-et-Cher dans une ancienne chapelle (1887). On achève deux constructions exclusivement consacrées aux archives, dans le Rhône et en Indre-et-Loire.

Cette énumération des progrès accomplis montre que le dépôt indépendant de tout voisinage qui, jusqu'en 1870, était une exception, tend à devenir la règle. Les administrations locales et les conseils généraux se montrent partout, je l'ai dit, animés de meilleur esprit. S'il y a encore des départements où les collections sont morcelées, disséminées en des locaux éloignés les uns des autres, comme dans l'Aveyron, la Seine-Inférieure, Eure-et-Loir, etc... où les bâtiments menacent ruine, comme en Seine-et-Marne; où les archives sont placées dans une maison louée, comme dans le Gers, cela tient à des difficultés financières, qui sans doute seront aplanies avant longtemps.

Mais il est un autre péril auquel plusieurs dépôts sont exposés et qu'il faudrait conjurer sans retard partout où il est signalé; je veux parler du danger d'incendie. On s'endort parfois dans une fausse sécurité, parce qu'une longue succession d'années s'est écoulée sans aucun accident; tout à coup survient une catastrophe irréparable. C'est ainsi que les archives de l'Ariège ont été brûlées en 1804, celles des Hautes-Pyrénées en 1808, celles du Cher en 1859. Je ne parle pas de la perte des collections du département de la Seine et de l'assistance publique à Paris en 1871. Ces dernières n'ont pas péri, d'ailleurs, tout entières, grâce à la prévoyance de leur conservateur, M. Brièle, qui en avait fait transporter la partie la plus ancienne dans des caves. — En 1885, la préfecture de l'Ain a été détruite de fond en comble; mais, par un bonheur rare, le feu s'est arrêté au seuil même des archives; elles n'ont eu à souffrir que des précautions prises pour les sauver. Le département de la Lozère a été moins heureux : sur l'initiative du président de la commission supérieure des archives, M. de Rozière, sénateur, il venait de s'imposer un sacrifice fort onéreux afin d'assurer à ses collections un asile à l'abri de tout risque, lorsque le feu, éclatant dans une maison voisine, gagna la préfecture. On déménageait les archives, et la plus grande partie de ce qui n'avait pas encore trouvé place dans le nouveau local fut mise en cendres.

Les inspecteurs ne négligent rien pour prévenir de pareils accidents, et leur action est à cet égard particulièrement utile. Dès qu'ils constatent un danger d'incendie, ils éveillent la sollicitude des administrations départementales et leur font comprendre la responsabilité qui leur incombe. Prévenu par eux, le ministère poursuit de son côté avec insistance l'exécution des mesures nécessaires à écarter le péril, car il ne peut oublier que, si les départements ont la garde et la jouissance des archives, ces collections sont une propriété nationale et qu'il est du devoir de l'état de prendre le soin le plus sérieux de leur conservation.

Papiers inutiles. — J'ai parlé de la suppression des papiers inutiles. On en voit tout de suite l'avantage. En désemplissant les locaux, elle évite aux départements, ou du moins elle ajourne pour eux des dépenses de constructions, souvent considérables ; mais, aux yeux de certaines personnes, cette suppression a surtout l'heureux résultat d'offrir un thème de plaisanteries faciles. Il ne faut ni un grand effort, ni un esprit au-dessus de l'ordinaire pour s'égayer aux dépens de ces fonctionnaires chargés de détruire les pièces que tant d'autres ont mission de produire : une parfaite inexpérience administrative y suffit. Quelque traits qu'on ait pu lancer à son sujet, la suppression des papiers inutiles est, en effet, une opération fort laborieuse, très délicate, qui demande beaucoup de conscience, d'intelligence et d'attention, et qui doit être entourée de sévères précautions.

Les bureaux sont obligés de se débarrasser, chaque année, du trop plein de leurs cartons afin de créer la place nécessaire aux dossiers des affaires nouvelles. Ce trop plein est versé aux archives. Les dépôts départementaux ont ainsi reçu, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886, 87,479 liasses et registres, et 91,095 pendant la période correspondante de 1886 à 1887, c'est-à-dire 178,574 liasses et registres en deux ans (1). Ce chiffre suffit à donner une idée de l'espace occupé par une pareille masse de documents. Si l'on gardait tout indéfiniment, il faudrait ajouter sans cesse des constructions aux constructions. On est donc contraint à des suppressions périodiques. Mais il n'est pas besoin d'une longue réflexion, pour se convaincre que ces suppressions ne peuvent être opérées en bloc, au hasard, qu'un choix minutieux doit être fait entre ces documents, et qu'il est essentiel de ne pas se tromper, car, en détruisant des titres importants, on peut causer à l'administration et aux particuliers un tort irréparable.

Quoi qu'on ait dit de la paperasserie administrative, toute pièce provenant des bureaux a sa raison d'être. En thèse générale, rien dans les dossiers versés aux archives n'est foncièrement, absolument inutile. Un fait l'a bien démontré. Lorsque l'incendie a détruit les collections du département de la Seine, un amas de papiers, retirés après examen et destinés à être vendus ou mis au pilon, avait été déposé dans un magasin du boulevard Morland. Ce magasin échappa au feu. M. Saint-Joanny, archiviste de la Seine, pensant que ces rebuts, dédai-

---

(1) Il en est sorti par voie de suppression 64,717, pendant cette même période biennale, et la vente de ces papiers inutiles a produit 9,836 fr. 68.

gnés en un temps où les dépôts de Paris souffraient de plèthore, contiendraient peut-être des bribes utilisables dans la détresse que les événements avaient créée, eut le courage de se livrer à une révision méticuleuse, et c'est merveille de voir ce qu'il a pu tirer de ces liasses rejetées. Avec elles, il a reconstitué des séries entières de décisions, de pièces de comptabilité, des renseignements de tous genres, qui semblaient perdus à jamais.

On ne saurait donc apporter trop d'attention à l'examen des papiers à élaguer. Il faut les étudier un à un, vérifier s'ils font double emploi avec d'autres pièces de la même collection, si les indications qu'ils contiennent sont résumées dans des travaux d'ensemble ; il importe de prévoir les délais pendant lesquels ils peuvent être recherchés à titre de preuve, etc... On voit qu'il n'y a pas là matière à plaisanterie ; et, quand on se rend compte du soin qu'exige une pareille opération, on ne s'étonne point que, parmi tous les travaux imposés aux archivistes, ils redoutent particulièrement ce minutieux dépouillement.

Afin que cette suppression ne soit pas accomplie légèrement, les instructions ministérielles l'ont entourée de nombreuses précautions. Elles exigent la rédaction d'un inventaire détaillé, l'examen des dossiers par une commission locale, l'avis du conseil général, enfin l'approbation du ministre. J'ai dit plus haut que cette question avait fait l'objet d'une circulaire du 24 juin 1844. Depuis cette époque, nombre de documents oubliés ou qui n'avaient pu alors être prévus dans la nomenclature des pièces à supprimer étaient signalés à l'administration centrale. Elle en a établi un relevé, à l'aide duquel elle a poursuivi une enquête auprès de toutes les administrations locales : préfectures, inspections académiques, administrations militaires, financières et des travaux publics, etc. Les résultats de cette enquête ont été communiqués aux ministres compétents ; ils ont donné leur avis ; puis, la commission des archives a discuté ces propositions, portant sur près de 300 espèces, et a examiné toutes les questions qui pouvaient être soulevées à leur sujet. Ce travail dont l'ensemble a demandé plusieurs années, a abouti enfin à une circulaire, en date du 2 août 1887, qui règle définitivement la matière. La faculté de suppression a été considérablement étendue. Sur un point, toutefois elle a été réduite, à la demande du ministère des finances : en 1844, on avait permis de détruire, après cinq ans, les registres à souche des percepteurs ; l'expérience a prouvé que ces délais étaient beaucoup trop courts et que trente années étaient nécessaires soit dans l'intérêt du trésor soit dans celui des communes.

Pour les archives nationales, on n'a pas eu à procéder par voie d'instruction générale. Ce dépôt ne recevant que les dossiers des administrations centrales, c'est à ces administrations que sont soumises les propositions de suppression ; la commission supérieure des archives examine leurs avis et donne son opinion, puis le ministre de l'instruction publique statue en dernier ressort. (1).

---

(1) Aucune suppression de papiers inutiles n'a eu lieu aux archives nationales en 1887.

Inventaire. — Les travaux d'inventaire, qui faisaient l'objet principal de mon rapport de 1887, ont partout été continués avec ardeur.

Dans le courant de l'année, les archives nationales ont fait paraître le premier volume du répertoire des *Arrêts du conseil d'état sous Henri IV*, dressé par M. Noël Valois ; le deuxième volume a été immédiatement entrepris : 26 feuilles en sont prêtes. — L'analyse des procès-verbaux du conseil de commerce, par M. Bonnassieux, poursuivie en même temps, est parvenue à la 47e feuille d'impression. — La revision des tables des procès-verbaux de la Convention a été conduite très activement et avec le soin le plus scrupuleux par M. Guiffrey. — Mais une publication particulièrement urgente était l'inventaire général sommaire de nos archives nationales. L'ensemble du personnel de ce dépôt a fait un sérieux effort pour préparer rapidement cette publication, d'après un plan tracé par la commission supérieure des archives. Fort avancé déjà au 31 décembre 1887, cet inventaire est aujourd'hui terminé. — La publication de l'inventaire numérique suivra bentôt celle-ci. M. Campardon, qui dirige la section judiciaire, vient d'achever, pour sa part, le relevé numérique de toutes les minutes et registres du parlement de Paris. J'aurai à vous en entretenir dans mon rapport de l'année prochaine.

De son côté, le personnel des archives départementales, communales et hospitalières, du 1er janvier au 31 décembre 1887, a rédigé, 14,682 articles de l'inventaire des documents antérieurs à 1790 (1). Pendant le même temps, 737 feuilles in-4° ont été imprimées (2) ; elles forment la valeur d'environ 13 volumes. C'est sur ces résultats qu'il faut juger l'œuvre accomplie en province en 1887 ; mais, par une rencontre fortuite et tout-à-fait exceptionnelle, nombre d'archivistes ont achevé en même temps un tome d'inventaire, de sorte que cette année a vu paraître 26 volumes, dont voici l'énumération (3) :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Alpes (Hautes-). — Séries A (*Collection d'édits*), 43 articles ; B (*Juridictions royales et seigneuriales*), 515 art.; C (*Intendance du Dauphiné, Élection de Gap*), 227 art., — par M. l'abbé Guillaume.

Calvados. — Série C, t. III (*Intendance de la généralité de Caen*), art 2,248 à 2,975, — par MM. Chatel et Bénet.

Charente. — Série E, t. II (*Notaires et Tabellions*), art. 967 à 1,385,—par M. de Fleury.

---

(1) 8,731 articles pour les archives départementales, 4,071 pour les archives communales, 1.880 pour les archives hospitalières.

(2) Archives départementales 587 feuilles ; archives communales 124 ; archives hospitalières 26.

(3) Les conseils généraux ont inscrit au budget de 1888 une somme de 46,545 fr. pour l'impression de l'inventaire.

Doubs. — Série B, t. II *(Chambre des comptes de Franche-Comté)*, art. 541 à 1710, — par M. Jules Gauthier.

Eure-et-Loir. — Série E (*Titres de famille, Notaires et Tabellions*), 4,926 art., — par M. Merlet.

Hérault. — Série C, t. II *(Intendance du Languedoc)*, art. 2,433 à 2,812, — par M. de La Cour de La Pijardière.

Loir-et-Cher. — Séries C (*Subdélégations, Elections, etc.*), 37 art.; D (*Collèges*), 12 art.; E (*Titres féodaux, Notaires*), 761 art.; E supplément *(Communes des cantons de Blois et de Bracieux)*, — par MM. de Fleury, Bournon et Roussel.

Lot. — Séries B *(Sénéchal de Figeac, etc.)*, art. 1,493 à 2,271 ; C (*Intendance de la généralité de Montauban*), 1,409 art., — par M. Combarieu.

Lozère. — Série G, t. II (*Chambre ecclésiastique de Mende*), etc., art. 1,452 à 3,100, — par M. Ferd. André.

Morbihan. — Série E supplément, t. II (*Communes des arrondissements de Pontivy, Vannes*), art. 808 à 1,595, — par MM. Rosenzweig et Etienne.

Seine-Inférieure. — Série G, t. IV (*Officialités, Chambre du clergé, Bureau des insinuations ecclésiastiques*), art. 4,821 à 6,220, — par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire.

Seine-et-Oise. — Série E, t. IV (*Notaires et Tabellions*), art. 4,902 à 5,863, — par M. Bertrandy-Lacabane.

Haute-Vienne — Série H supplément (*Hospices et hôpitaux de Limoges, Bellac, Le Dorat, Magnac-Laval, Saint-Yrieix*), — par M. Leroux.

Vosges. — Série G (*Chapitres, d'Épinal, de Poussay et de Saint-Dié*), art. 1 à 837, — par MM. de Chanteau, Guilmoto et Chevreux.

ARCHIVES COMMUNALES.

Doubs. — *Baume-les-Dames*, — par M. Jules Gauthier.
Pontarlier, — par M. Jules Gauthier.

Eure-et-Loir. — *Chartres*, — par M. Merlet.

Nord. — *Câteau-Cambrésis, Wattignies*, — par M. Leuridan, fils.

Oise. — *Beauvais*, — par MM. Rose.

Rhône. — *Lyon*, t. III, — par MM. C. Guigue, Vaësen et Georges Guigue.

Seine-Inférieure. — *Rouen,* — par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire

Vosges. — *Épinal,* t. II, — par M. Ch. Ferry.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Bouches-du-Rhône. — *Marseille.*

Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand,* — par M. Guilmoto

Saône-et-Loire. — *Tournus,* — par M. Bénet.

Je mets sous vos yeux, en même temps que ce rapport, l'état d'avancement des volumes qui sont à l'impression (1). Si on compare cet état à celui que j'ai présenté l'année dernière à votre prédécesseur, on remarque que, six volumes, alors en cours d'exécution, ont été terminés depuis ;

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Ardennes, séries G, H et I.
Nord, série B, t. VI.
Oise, série H.
Pas-de-Calais, série A, t. II.
Savoie, série C, t. I.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Bouches-du-Rhône. Marseille (2).

Les autres ont progressé d'une manière inégale, suivant les crédits mis à la disposition des archivistes et l'activité de ces fonctionnaires. Il faut citer le service des archives de l'Aisne, qui a fait imprimer 23 feuilles de la table générale, celui du Nord, où le volume en cours d'exécution s'est accru de 22 feuilles ; on compte 15 feuilles pour Seine-et-Oise et pour la Somme, 11 pour Vaucluse, 10 pour la Côte-d'Or, 9 pour le Jura. 8 pour l'Yonne, etc. Le zèle des archivistes ne se ralentit point. Il existe pourtant quelques malheureuses exceptions. Ainsi, dans la Haute-Loire, M. Jacotin, en fonctions depuis huit ans, n'a pu encore se décider à se mettre à l'œuvre. L'archiviste des Côtes-du-Nord, se laissant distraire par des travaux d'érudition, a négligé cette partie de ses devoirs professionnels. En 14 ans, il n'a rédigé que 362 articles d'inventaire et fait imprimer que 9 feuilles.

---

(1) Voir à la fin du rapport.

(2) Le chiffre total des volumes de la collection qui ont paru au 30 juin 1888 est de 245: archives départementales, 156 ; archives communales, 67 ; archives hospitalières, 22.

Sur la somme de 400 fr. que le département inscrit à chaque budget pour cette publication, il a donc été en moyenne employé annuellement à peine 35 fr. L'année 1887 n'a pas vu paraître même une feuille. Mais ces exemples sont rares. On doit au contraire des éloges à MM. Mireur (du Var), Bénet (du Calvados), Gauthier du (Doubs), Jolibois (du Tarn), Duval, (de l'Orne), Lex (de Saône-et-Loire), Brossard (de l'Ain), Lacroix (de la Drôme), Durand, (de la Somme), etc.

Quatorze volumes nouveaux ont été mis sous presse :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Alpes (Hautes-), série G ;
Calvados, série F ;
Charente, série E ;
Lot, séries D et E ;
Savoie, série C, t. II ;
Seine-et-Oise, série E, t. V ;
Vosges, série G, t. II.

ARCHIVES COMMUNALES

Nord. Seclin ;
Saône-et-Loire. Givry ;
Somme. Crécy-en-Pontieu ;
Var. Collobrières ;
» Ollières ;
Vosges. Épinal, t. III.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

Pas-de-Calais. Béthune.

Recherches. — Pendant l'année 1887, il a été fait 15,215 communications aux archives nationales et 65,369 recherches dans les archives départementales.

Manuscrits. — J'annonçais, dans mon précédent rapport, que, en 1886, le service des archives départementales, communales et hospitalières avait dressé le catalogue des manuscrits déposés dans les préfectures, les mairies et les hospices, et que le personnel des archives nationales poursuivait un travail du même genre. Ce dernier a été terminé l'an passé, mais les fonds manquent pour l'imprimer. La publication toutefois n'est qu'ajournée.

Quant au catalogue des manuscrits que renferment les archives départementales, etc., il a paru en 1887. Il forme un volume in-8° de 467 pages. Au moment où l'on a opéré entre les archives et les bibliothèques le partage des collections provenant des établissements civils et ecclésiastiques de l'ancien régime supprimés par les lois révolutionnaires, on a compris dans le lot des

bibliothèques un grand nombre de volumes qui sont, à vrai dire, des documents d'archives. Par contre, on a laissé parmi les fonds d'archives des manuscrits d'ordinaire placés dans les bibliothèques. L'inspection générale avait depuis longtemps signalé ces erreurs ou ces omissions ; mais si l'on retrouvait aisément dans les bibliothèques les manuscrits qui intéressent les archives, il n'en était pas de même pour les manuscrits des bibliothèques déposés dans les archives. Dispersés dans les fonds des institutions auxquelles ils appartenaient avant la Révolution, ces manuscrits ne pouvaient y être découverts que si l'on connaissait d'avance et leur existence et leur origine. Le seul remède à ces difficultés était de les grouper tous ensemble en un catalogue spécial. Celui qui a été rédigé comprend l'inventaire de 1,814 volumes : 1,502 volumes font partie des archives départementales, 265 des archives municipales, 47 des archives hospitalières. Quelques préfectures en ont un grand nombre : on compte 287 manuscrits à Lille, 151 à Dijon, 124 à Toulouse, 71 à Besançon, 53 à Rouen, etc. Dans le Jura, il en est qui remontent au IXe siècle. L'hospice de Beaune en possède plusieurs remarquables. Les sujets de ces ouvrages sont des plus variés : théologie, liturgie, jurisprudence, philosophie, sciences, médecine, art militaire, navigation, pédagogie, belles-lettres, etc. Toutefois, la partie la plus considérable en est remplie, comme il fallait s'y attendre, par l'histoire locale, etc. M. Ulysse Robert, inspecteur général, a surveillé la publication du catalogue des manuscrits et dressé une table détaillée du volume.

Inspection générale. — J'aurai terminé cette revue des travaux opérés dans les archives de France en 1887, si je constate que les inspecteurs généraux ont visité les dépôts des préfectures et des principales mairies et maisons hospitalières, dans 34 départements (1), et que le service central du ministère a dû soit répondre à 2,026 rapports et communications diverses, soit examiner la copie et les épreuves des inventaires que j'ai mentionnées plus haut.

A peine s'il me restera à rappeler que des instructions spéciales ont été adressées à MM. les préfets, les invitant à hâter l'exécution de la circulaire du 11 novembre 1874, relative à la mise en ordre des archives comprises entre la chute de l'ancien régime et la constitution de l'an VIII. Je n'ai pas besoin d'in-

---

(1) Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Aveyron, Bouches-du-Rhône Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Drôme, Gard, Isère, Loire, Haute-Loire, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Vaucluse, Haute-Vienn, Vosges, Yonne.

sister auprès de vous sur l'intérêt exceptionnel d'un dépouillement qui permettra aux historiens futurs d'étudier à l'aide des pièces originales elles-mêmes les débuts de la Révolution française ; mais, je suis heureux de dire que, l'année prochaine, à l'anniversaire du grand mouvement de 1789, je pourrai, je l'espère, vous annoncer la fin de ce travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité,

CHARMES.

Paris, le 1er juillet 1888.

VOLUMES EN PRÉPARATION.

au 30 juin 1888.

(Les lettres indiquent les séries, les chiffres le nombre de feuilles imprimées).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

CADRE DE CLASSEMENT.

Archives civiles.

A. Actes du pouvoir souverain et du domaine public.
C. Cours et juridictions.
C. Administration provinciales.
D. Instruction publique, sciences et arts.
E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles.
F. Fonds divers se rattachant aux archives civiles.

Archives ecclésiastiques.

G. Clergé séculier.
H. Clergé régulier
. Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques.

Ain. — G et H. — G 1 à 13, H 1 à 24.

Aisne. — Tome IV. — Tables alphabétiques des matières 1 à 6, des noms de lieux 1 à 8, et de personnes 1 à 23, pour les séries A à H.

Allier. — C à E. — C 1 à 6, D 1 à 3...

Alpes (Basses-). — Tome Ier. B et C. — B 1 à 40, C 1 à 2

Alpes (Hautes). — G. 1 à 9.

Alpes-Maritimes. — H. — 1 à 14.

Ardennes. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 39

Tome III. C à E. — C 1 à 19, D 1...

Ariège. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 23.

Aube. — G. Tome II. — 1 à 45.

Aude. — Tome II. B — 1 à 33.
G. — 1 à 10.

Aveyron. — G. — 1 à 18.

Bouches-du-Rhône. — C. Tome II. — 1 à 26.
H. — Notice et liste des chevaliers de Malte (prieuré de St. Gilles), par M. le comte de Grasset, 1 à 31.

Calvados. — Tome Ier. A et B. — A..., B 1 à 6.
F. — 1 à 3.
H supplément. — 1 à 11.

Cantal. — Tome Ier. A à E. — A..., B..., C 1 à 6, D..., E 1 à 4.

Charente. — Tome Ier. A et B. — A 1 à 7...
E. — 1 à 2.

Charente-Inférieure. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 18.
E supplément. — 1 à 17.

Cher. — E. — 1 à 12.

Corrèze. — Supplément aux séries B à E. — B 1 à 5, D 1, E 1 à 38.

Corse. — C. — 1 à 19.

Côte-d'Or. — C. Tome IV. — 1 à 30.

Côtes-du-Nord. — E. — 1 à 24.

Creuse. — Tome 1er. A et B. — A 1.
E supplément. — 1 à 4.
G à H. supplément. — G..., H.... H supplément 1 à 7.

Dordogne. — Tome II. B. — 1 à 21.

Drôme. — Tome V. E supplément. — 1 à 15.

Eure. — C à E. — C 1 à 6, D 1, E 1 à 17.
H. — 1 à 9.

Eure-et-Loir. — Tome VI. G. — 1 à 26.

Finistère. — Tome 1er. A et B. — A 1 à 8, B 1 à 45.
Tome II. B à D. — B..., C 1 à 4, D 1 à 2.

Gard. — E supplément. — 1 à 60.

Garonne (Haute-). — B. Tome II. — 1 à 56.
C Tome II. — 1 à 33.

Gers. — C. — 1 à 28.
D et E. — D..., E 1 à 13.
G et H. — G à 5, H 1 à 2.

Gironde. — C. Tome II. — 1 à 40.
G. — 1 à 47.

Ille-et-Vilaine. — Tome Ier. A et B. — A 1 à 5.
C. Tome II. — 1 à 39.

Indre. — A et B — A 1 à 14...
C à E. — C..., D..., E 1 à 21.
G. — 1 à 23.

Indre-et-Loire. — Tome III. H. — 1 à 29.

Isère. — Tome III. — 1 à 15.

Jura. — Tome 1er. A et B. — A 1 à 14, B 1 à 15.
G. — 1 à 20.

Loir-et-Cher. — G. — 1 à 14.

Loire. — Tome II. B. — 1 à 47.
C à E. — C 1 à 2, D..., E 1 à 40.
E supplément. — 1 à 24.

Haute-Loire. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 15.

Loire-Inférieure. — Tome II. B à D. — B..., C 1 à 13...
E supplément. — 1 à 27.

Loiret. — Tome III. B. — 1 à 4.

Lot. — Tome III. D et E. — D 1, E 1 à 23.

Lot-et-Garonne. — Tables alphabétiques des matières, des noms de lieux et de personnes, pour les séries A à H. — 1 à 23.
E supplément. — 1 à 21.

Maine-et-Loire. — Tome Ier. A à D. — A 1, B..., C 1 à 3, D 1.
E supplément. Tome III. — 1 à 5.
H et H. supplément. — H 1 à 23, H supplément 1 à 15.

Manche. — C à E. — C 1 à 5...
H Tome II. — 1 à 20.

Marne. — Tome Ier. A et B. — A 1...
C à E. — C 1 à 26. D 27 à 29.

Haute-Marne. — Tome Ier. A à C. — A 1, B..., C 1 à 5.

Mayenne. — Tome II. B. — 1 à 23.
Tome III. C à E. — C 1 à 7, D 1, E 1 à 7.

Meurthe-et-Moselle. — Tome VI, deuxième partie. — Tables alphabétiques des matières, des noms de lieux et de personnes, pour les séries A à H. — 52 demi-feuilles.

Meuse. — Tome Ier. B à F. — B..., C 1 à 5, D..., E..., F 1 à 15.

Nièvre. — Tome Ier. B. — 1 à 24.
Tome II. C à E. — C..., D 1 à 4...

Oise. — Tome Ier. A et B. — A..., B 1 à 6.

Orne. — Tome Ier. A et B. — A 1 à 11. .
H. — 1 à 27.

Pas-de-Calais. — G. — 1 à 34.
H. — 1 à 8.

Puy-de-Dôme. — Tome Ier. A et B. — A 1 à 6...
Tome IV. C. — C 1 à 2.

Hautes-Pyrénées. — Tome Ier. B à E. — B 1 à 3, C 1 à 6.
G et H. — G 1 à 18, H 1.

Pyrénées-Orientales. — G. — 1 à 11.

Rhône. — Tome II. E. — 1 à 28.
G. — 1 à 2.

Haute-Saône. — Tome IV. C à E. — C 1 à 26, D 26 à 29, E 29 à 30...

Saône-et-Loire. — Tome II. B à C. — B 1 à 8, C 1 à 28.
Tome IV. A supplément, D supplément et E supplément. — A supplément 1, D supplément 1 à 8...
Tome V. G. — 1 à 26.
Tome VI. H. — 1 à 27.

Sarthe. — Tome II. B supplément. — 1 à 35.

Savoie. — C. Tome II. — 1 à 6.

Seine-et-Oise. — Tome Ier. A et B. — A 1 à 15...
E. Tome V. — 1 à 17...

Deux-Sèvres. — B à H. — B 1 à 17, C 1 à 2, D 1/2, E 1 à 8, E supplément 1 à 6, F 1, G 1, H 1 à 6.

Somme. — Tome III. C. — 1 à 50.

Tarn. — Tome III. E supplément. — 1 à 53.

Tarn-et-Garonne. — Tome Ier. A et B. — A 1...
G. — 1 à 45.

Var. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 51.

Vaucluse. — C et D. — C..., D 1 à 15.
G. — 1 à 22.

Vendée. — Tome Ier. A à C. — A 1, B 1 à 24, C 1 à 2.

Vienne. — Tome Ier. A et B. — A 1, B 1 à 3.
C et D. — C 1 à 21, D 1 à 5

Vienne (Haute-). — Tome Ier. B et C. — B..., C 1 à 9.

Vosges. — Tome Ier. A à E. — A 1, B..., C 1 à 3, D..., E 1 à 10.
Tome IV. G. — 1 à 2.

Yonne. — Tome III, 2e partie. — H. 41 à 76.
H supplément. — 1 à 2.

ARCHIVES COMMUNALES.

CADRE DE CLASSEMENT.

AA. Actes constitutifs et politiques de la commune.
BB. Administration communale.
CC. Impôts et comptabilités.
DD. Propriétés communales, eaux et forêts, mines, édifices, travaux publics, ponts et chaussées, voirie.
EE. Affaires militaires, marine.
FF. Justice, procédure, police.
GG. Cultes, instruction et assistance publiques.
HH. Agriculture, industrie, commerce.
II. Documents divers, inventaires, objets d'art, etc.

Aude. — *Cuxac d'Aude*. — BB 1 à 18.

Côte-d'Or. — *Dijon*. Tome III. — I 1 à 8, J 1 à 7, K 1 à 7. (1)

Dordogne. — *Périgueux*. — A A et BB, 1 à 11.

---

(1) Cadre spécial.

Gard. — *Nîmes.* Tome II. — Inventaire (complet), table des noms des lieux (complète), table des noms de personnes (complète) et table des matières, 1 à 20.

Le Vigan. — A A à GG, 1 à 8.

Haute-Garonne. — *Toulouse.* — A A 1 à 50.

Gers. — *Auch.* — A A 1 et BB 1.

Condom. — A A 1 et B B 1 à 4.

Isère. — *Grenoble.* — A A 1 à 5, B B 1 à 28, C C 1 à 7.

Loire-Inférieure. — *Nantes.* — A A à D D, 1 à 49.

Loiret. — *Orléans.* — A A 1, B B 1 à 3, C C 1 à 15.

Lot-et-Garonne. — *Agen.* — Tables des noms de lieux, 1.

Nord. — *Douai.* — A A 1 à 8, B B 1 à 11, C C 1 à 22, D D 1 à 9, E E 1 à 3.

Seclin. — AA. II. 1 à 10.

Puy-de-Dôme. — *Riom.* — A A 1 à 2.

Thiers. — A A à D D 1 à 5.

Basses-Pyrénées. — *Bayonne.* — A A 1 à 2, B B 1 à 7, C C 1 à 18, D D 1 à 5, E E 1 à 3, F F 1 à 19, G G 1 à 8, H H 1 à 9, I I 1 à 2.

Rhône. — *Lyon.* Tome IV. — C C 1 à 2.

Saône-et-Loire. — *Givry.* AA et BB, 1.

Tournus. — A A à G G et tables, 1 à 34.

Somme. — *Crécy-en-Ponthieu.* — AA à HH, 1 à 4.

Var. — *Bandol.* — A A à F F 1 à 10.

Collobrières. — AA et BB, 1.

Ollières. — AA et II, 1 à 5.

Vidauban. — A A à GG 1 à 7.

Vaucluse. — *Avignon.* — 1 à 29.

Vosges. — *Épinal.* Tome Ier. — A A... et B B 1 à 18.
Tome III. — DD, 1 à 4.

ARCHIVES HOSPITALIÈRES.

CADRE DE CLASSEMENT.

A. Actes de fondation de l'établissement.
B. Titres de propriété : donations, échanges, acquisitions.
C. Matières ecclésiastiques en général.
D. Inventaires généraux et partiels.
E. Administration de l'établissement.
F. Registres d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'établissement.
G. Papiers et registres des institutions succursales de l'établissement.
H. Papiers et correspondances diverses ne rentrant pas dans les séries précédentes.

Hérault. — *Montpellier*. — 1 à 2.

Isère. — *Grenoble*. — 1 à 35.

Nord. — *Lille*. — Fonds des Vieux-Hommes, 1 à 3.

Pas-de-Calais. — *Béthune*. — 1 à 2..
Saint-Omer. — 1 à 8.

ÉTAT DES DONS

FAITS AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887.

Allier. — M. le comte Du Buysson : un dossier relatif aux Minimes de Moulins.

Alpes (Basses-). — M. Arnaud (François), notaire à Barcelonnette : minutes d'actes de divers notaires (1564-1712), 34 registres.

M. Seguin, avocat à Marseille : série d'actes notariaux de Sisteron, Manosque, et Labastide (1324-1634), 125 registres.

M. l'abbé Cruvellier, de Digne : divers actes et titres de familles (parchemin) XIVe au XVIe siècle.

M. l'abbé Allard, du Poët : deux titres sur parchemin (1386-1402).

M. Gassier, de Gréoux : divers papiers de famille.

Ariège. — M. Fourier, notaire à Bélesta : 500 pièces relatives à l'histoire de Bélesta (XVIe-XIXe siècles).

Aveyron. — M. Moulines, notaire à Laguiole : une liasse de titres ecclésiastiques du XVIIIe siècle.

M. de Roquefeuil, propriétaire au château du Bousquet, près Laguiole ; un mandement du sénéchal de Rouvergue (1368).

M. Barre de Lagarde, de Marcillac : un registre de reconnaissances féodales (1571).

M. Panassié, notaire à Decazeville : une série de minutes de notaires (1528-XVIIIe siècle).

M. Lacroix, notaire à Espalion : 21 registres ou liasses de notaires (XVe, XVIIIe siècle).

M. Affre : des titres ecclésiastiques et de famille (XVIIe et XVIIIe siècles).

Calvados. — M. Deslandes, curé de Robehomme : nombreux documents provenant du chartrier d'Escoville.

M. de Petiville, membre du Conseil général : importante collection de titres féodaux remontant à l'année 1101 et comprenant 12,920 pièces (dont 2,252 sur parchemin) 52 registres ou cahiers, 3 plans et 7 rouleaux.

Cantal. — Mlle Laborie : titres de familles et documents relatifs au collège des Jésuites d'Aurillac (8 pièces parchemin. 1357-1760).

Charente-Inférieure. — M. Doublet, instituteur communal à Château-Thierry : diverses chartes et actes notariés (1476-1664).

Corrèze. — M. Dunègre, notaire à Objat et M. Brisset, notaire à Tulle : minutes du XVIIe et du XVIIIe siècles.

M. Mazeaud, notaire à Meymac : 50 registres du XVIIIe siècle.

M. Forestier, notaire à Lachapelle-Spinasse : liasses de documents de 1714 à 1789.

Corse. — Anonyme, un registre de notaire (1617-1619).

Côte-d'Or. — M Poisot, ancien directeur du conservatoire : atlas des propriétés du chevalier Legras (Chenove et Dijon).

M. Radel, propriétaire à Dijon : deux pièces de 1785 relatives à l'église d'Etaules.

M. Desvouges, avocat à Paris : plan gravé de Dijon (1757).

M. Potey, propriétaire à Minot : archives de la famille de Mairetet, qui possédait anciennement la seigneurie de Minot (4,000 pièces papier et parchemin de 1295 à 1800).

Dordogne. — M. le comte de Lapeyrouse de Bonfils, ancien préfet : une centaine de pièces des XVIIe et XVIIIe siècles (titres de famille, contrats, testaments, brevets, etc, papier et parchemin) et un document de 1302.

M. de Froidefond : liasse de correspondance des XVIIe et XVIIIe siècles, provenant des familles Leymarie de La Roche et Chevalier de Cablanc (137 pièces.)

M. Saigne, de Périgueux : acte sur parchemin (1742) relatif à la fondation d'une « miséricorde » à Bergerac.

Doubs. — M. l'abbé Gousset, curé de Chevigney : compte de la seigneurie de Lavoncourt (1544).

M. Varin d'Ainvelle, à Besançon : lettres de noblesse accordées à Claude Guibourg, de Besançon, par Philippe III d'Espagne (1609).

M. le docteur Blondon, à Besançon : registre des examens publics de l'Université de Besançon (1756-1789).

M. Clément Duvernoy, conservateur de la bibliothèque de Montbéliard : une vue du collège de Mtbéliard.

M. l'abbé Blanchet. à Maizières : un diplôme de franc-maçon (1811).

M. le docteur Faivre, professeur à l'école de médecine de Besançon : 104 pièces relatives à la famille Malarmé de Roussillon (1704-1793) ; 44 pièces concernant la famille Pourcheresse.

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey : 22 cahiers de comptes de la famille Jannot de Moncey (1685-1780).

M. Fleury-Bergier, ancien juge-de-paix de Besançon : titres concernant diverses propriétés (1601-1809).

Mme Philippe Grand, à Besançon : 131 pièces parchemin, relatives à la famille Arvisenet de Champlitte (XVIe-XVIIIe siècles).

M. Gaston de Beauséjour, capitaine d'artillerie à Besançon : un portrait gravé du duc Wolfgang des Deux-Ponts.

Garonne (Haute-). — M. Saux, maire de Sarremezan : une pièce de procédure (parchemin, 1341) et les coutumes de la communauté de Sarremezan (parchemin, 1391).

M. Connac, prote à l'imprimerie Douladoure-Privat : 8 registres paroissiaux de l'église Saint-Orens de Gameville (XVIIe siècle).

M. Affre, ancien archiviste de l'Aveyron : les comptes consulaires de Gardouch (1788).

Gers. — M. Desponts, pharmacien à Auch : un lot considérable de papiers provenant de la famille Carrère ; — autres titres concernant les familles Picault et Albert de Limbau.

Ille-et-Vilaine. — M. Loysel, directeur des contributions indirectes à Rennes : 12 liasses de titres intéressant la famille de Kergus de Troffagant (XVIe siècle).

Indre. — M. l'abbé Damourette : un document relatif aux murs d'enceinte de Déols (1778).

Anonyme : deux dossiers relatifs à la fondation des collèges de Cluis et d'Aigurande (57 pièces).

Lot. — M. Judicis, ancien archiviste adjoint de la Haute-Garonne : inventaire des titres hospitaliers (1655) ; deux registres de notaire (1562-1567) ; — 9 chartes parties (1242-1299).

Lozère. — M. J. De Malafosse : deux actes d'hommage pour le domaine des Faux (1232-1312) ; — un acte de délimitation des domaines du prieuré d'Ispagnac (1465) ; — un fragment d'enquête judiciaire (1368).

M. Lunet, notaire : deux registres de documents relatifs au prieuré de la Canourgue (1622-1657).

M. Dussaut, maire de Saint-Privat de Vallongue : deux pièces en parchemin relatives à une vente d'immeubles.

Maine-et-Loire. — M. le duc de La Trémoille : charte de 1394 relative à une rente sur le grand pont de Paris.

Marne. — M. Lhote, employé à la bibliothèque municipale de Châlons : une collection de portraits et de vues intéressant la Champagne.

Meuse. — M. V. Jacquard, ancien employé de la Préfecture : 425 pièces relatives à la famille de Pouilly.

Nièvre. — M. le prince de Béarn : les archives du château de Chassy.

M. Ch. Du Verne : titres intéressant les familles Du Peschin, de La Roche-Loudun, de Vieilbourg, etc.

Nord. — M. Scrive-Bertin, membre de la Commission historique de Lille : livre des comptes d'un marchand d'étoffes de Saint-Paul en Artois (XVIIe siècle).

Orne. — M. J. Cochon, sous-inspecteur des forêts à Alençon : diverses pièces relatives à la paroisse Saint-Martin-l'Aiguillon, à la chapelle de l'Hôtellerie Farou et à quelques familles (XVe-XVIe siècles).

Puy-de-Dôme. — M. l'abbé Guélon, curé de la Sauvetat : plusieurs procédures et titres de famille (XVIIe et XVIIIe siècles).

Pyrénées-Orientales. — M. Brassou : un manuscrit de droit canon, du XVIIIe siècle.

M. de Bonnefoy : un acte en langue hébraïque.

M. de Guardia, notaire à Perpignan : 270 liasses ou registres notariaux (1651-an VI).

Saône (Haute-). — M. Daprey, attaché au cabinet du préfet : une bulle de Benoit XIV (1742).

M. le maire de Clairegoutte : plusieurs titres relatifs à des procès du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Savoie (Haute-). — M. Croset, économe de l'hôpital d'Annecy : accord entre l'abbaye d'Aulps et les communiers de Gredon au sujet d'un albergement (1696).

M. Bernex, curé de Saint-Maurice d'Annecy : une pièce relative au chapitre de Notre-Dame d'Annecy (1529).

M. Lyonnaz, marchand de bois à Annecy : 75 actes intéressant Annecy et les environs (XVIIe et XVIIIe siècles).

M. l'abbé Tremey, à albertville : approbation par Amédée de Genève, d'un albergement à Baleyson (20 mai 1292); — un acte de vente du 14 août 1377 ; et diverses autres pièces de 1306-1612.

Seine-et-Marne. — M. Paul Quesvers, agréé près le tribunal de commerce de Montereau : cahier contenant l'analyse de trois registres de la fabrique paroissiale de Montereau.

Tarn. — M. Paul Lafage, notaire à Lavaur : 294 volumes de minutes de notaires (1479-1787).

Tarn-et-Garonne — M. Henri de Viviers, maire de Saint-Urcisse : 90 registres d'anciens notaires (XIVe-XVIIe siècles); livres de raisons et documents divers (XIVe à XVIIe siècle).

M. l'abbé Valet, curé de Castelferrus : plusieurs centaines de pièces concernant divers établissements, seigneuries et de familles de la région (XIIIe à XVIIIe siècle).

M. Galabert, curé d'Aucanville : 60 registres (1337-1666); — les documents relatifs à la seigneurie de Parizot (1523-1645) ; — titres judiciaires (1445-1503).

M. Chabrié, maire de Moissac : un registre du consulat d'Escatalns (1637-1679).

Var. — Mlle Pauline M., de Draguignan : liasse de notes généalogiques et titres de propriété relatifs à la famille Cirlot (XVIIe-XVIIIe siècles).

M. Paul Arbaud, d'Aix : 17 titres relatifs aux familles de Cosegolle et de Gal (XVe siècle).

Un notaire de Saint-Tropez : 43 registres et deux cahiers de protocoles (1547-1631).

Vienne. — M. Vaugeois, notaire à Lusignan : une enquête sur la famille Vigier (1434).

M. le baron Godet de la Ribouillerie : titres de famille et une liasse de minutes de notaire (1690-1719).

M. Durand, ancien conseiller général : un registre plumitif du greffe de Montierneuf (1694) ; titres de la famille de Rechignevoisin et du domaine de Guron.

M. Cesbron, ancien notaire : titres de la famille de La Barre (1544-1748).

M. Léonce de Beauregard : pièces sur parchemin concernant la seigneurie de Retail d'Alonne (depuis le XIIIe siècle).

M. de La Martinière, père : titres du chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers.

Vienne (Haute-). — M. de Thouron de Saint-Junien : 12 pièces manuscrites du XVe au XVIIIe siècle (titres de famille).

M. Nivet-Fontaubert : trois censiers du XVIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Grandmont.

Lille Imp. L. Danel.